



Rapport sur la situation financière

Public disclosure

2025



**Société rurale d'assurance
de protection juridique FRV SA**



Sommaire

1. Résumé	4
2. Activités de l'entreprise	5
2.1 Activité	5
2.2 Stratégie et objectifs	5
2.3 Structure	6
2.4 Principaux événements exceptionnels	6
3. Résultats de l'entreprise	7
3.1 Résultats techniques	8
3.2 Résultat financier	9
4. Gouvernance	10
4.1 Gouvernance d'entreprise	10
4.2 Gestion des risques et système de contrôle interne (SCI)	11
4.3 Fonctions de contrôle et lignes de défense	12
5. Profil de risque	13
5.1 Catégories de risques	13
5.2 Description des mesures d'évaluation	15
6. Évaluation	16
7. Gestion du capital	19
8. Solvabilité	21
9. Annexes	24
9.1 Rapport de l'organe de révision	25
9.2 États financiers	28





1. Résumé

Le présent rapport est rédigé en application de la circulaire 2016/2 de la FINMA, intitulée « Publication – assureurs (public disclosure) » dans sa version du 26 juin 2024.

Les informations publiées ci-après correspondent à celles qui ont été fournies à la FINMA et soumises à l'organe de révision externe.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, ci-après la SRPJ.

La SRPJ a été créée en 1984 afin de faire bénéficier les agriculteurs et les viticulteurs d'une assurance de protection juridique professionnelle. Elle offre notamment des conseils et informations juridiques. Elle pratique son activité exclusivement par le biais de contrats collectifs passés avec des institutions liées à l'agriculture. En effet, la SRPJ déploie son activité dans les cantons de Vaud, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Berne et dans le canton du Valais.

CHIFFRES-CLÉS EN CHF

	2025	2024
Total des fonds propres	4 188 715	4 184 617
Total du bilan	11 400 280	10 798 461
Produits de l'activité technique d'assurance	2 108 354	2 114 871
Charges de l'activité technique d'assurance	-2 540 889	-2 424 313
Résultat technique (y compris provisions de fluctuation)	-432 535	-309 442
Résultat des placements	633 057	790 281
Autres produits et charges divers	-185 166	-426 198
Résultat de l'exercice avant impôt	15 355	54 641
Test suisse de solvabilité	379,9 %	406,6 %
Nombre de polices	15 552	15 212

2. Activités de l'entreprise

2.1

Activité

Créée en 1984, la SRPJ assiste les responsables d'exploitation et leur famille lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés d'ordre juridique. Bénéficiant d'une solide expérience, la SRPJ est ainsi devenue un instrument de la défense professionnelle agricole et viticole vaudoise, fribourgeoise, jurassienne, neuchâteloise et bernoise, puis valaisanne.

Assureur originale, la SRPJ exerce une importante activité de conseils et d'informations juridiques, favorisant par là même la prévention des litiges ; elle propose également une assistance dans les démarches extrajudiciaires et certaines procédures judiciaires ainsi que la prise en charge de tout ou partie des frais résultant des démarches amiables et judiciaires.

La SRPJ couvre les litiges à caractère professionnel ou privé dans les domaines tels que les réclamations civiles, les litiges avec les assurances sociales ou privées, la défense pénale et administrative, les accidents de circulation et les infractions à la législation sur la circulation routière, les litiges résultant de l'existence ou de l'application d'un contrat régi par le Code des obligations (CO), les litiges relatifs à des biens-fonds servant à l'exploitation du domaine ainsi que les litiges successoraux.

La SRPJ pratique exclusivement l'assurance de protection juridique dans le milieu rural et dans un esprit de défense professionnelle.

Afin de renforcer sa proximité avec les assurés et d'améliorer la qualité du conseil ainsi que la satisfaction des assurés, la SRPJ poursuit la modernisation de ses outils de gestion et la digitalisation de ses processus.

2.2

Stratégie et objectifs

La stratégie de la SRPJ s'inscrit dans la continuité de celle mise en œuvre avec succès depuis plus de 30 ans, sans difficulté majeure. Elle repose sur un modèle dont la vocation première n'est pas la recherche de profit, mais la fourniture du meilleur service possible à ses adhérents, au coût le plus juste. Dans cette optique, l'orientation stratégique demeure inchangée : privilégier le traitement en interne d'un maximum de dossiers afin de limiter le recours à des avocats externes, et favoriser les règlements amiables pour réduire les frais de justice. Cette approche permet à la SRPJ de maîtriser ses coûts et de maintenir des niveaux de primes parmi les plus bas possibles au bénéfice de ses adhérents.

Les objectifs de la SRPJ consistent à :

- travailler en étroite collaboration avec la défense professionnelle ;
- contribuer à la prévention des litiges ;
- disposer des compétences nécessaires pour satisfaire les besoins spécifiques des assurées agricultrices et des assurés agriculteurs.

Si l'extension géographique de ses activités est un objectif potentiel à moyen terme – le contrat conclu avec la Chambre valaisanne d'agriculture en 2019 en étant la preuve – la SRPJ continue de mener pour l'heure une stratégie basée sur la consolidation de ses acquis.



2.3

Structure

La SRPJ est une société anonyme avec un capital-actions de 4 millions de francs. L'intégralité de ses actions est détenue par la Fédération rurale vaudoise (FRV), qui en est ainsi l'unique propriétaire. Cette dernière œuvre en faveur du bien-être de la population agricole suisse.

La SRPJ n'appartient à aucun groupe d'assurances et ne possède aucune succursale. La SRPJ déploie exclusivement une activité d'assurance. Aucune activité connexe à l'activité d'assurance (art. 5b OS) ou sans lien avec une telle activité (art. 5c OS) n'est à relever.

La société Ferax Treuhand AG à Zurich a été désignée en qualité d'organe de révision externe de la SRPJ. Elle est agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. L'audit est placé sous la responsabilité de Monsieur Antonio Marin, expert-réviseur agréé.

Structure au 31.12.2025



2.4

Principaux événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'est à relever pour l'exercice 2025, si ce n'est la résiliation d'un contrat collectif au 31 décembre 2025. Il s'agit d'un événement important du point de vue du suivi et de l'évolution de la sinistralité. La SRPJ suit attentivement la situation ainsi que les éléments clés y relatifs.

3. Résultats de l'entreprise

Le tableau ci-dessous présente en détail le compte de résultat de l'année sous revue ainsi que de l'exercice précédent conformément au modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo non-vie » prescrit par la FINMA.

RÉSULTAT DE L'ENTREPRISE (selon circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1)

En millions de CHF

	Total		Affaires directes en Suisse Autres branches	
	2025	2024	2025	2024
Primes brutes	2.108	2.115	2.108	2.115
Primes brutes cédées aux réassureurs				
Primes nettes pour propre compte	2.108	2.115	2.108	2.115
Variations des reports de primes				
Variations des reports de primes : part des réassureurs				
Primes nettes acquises pour propre compte	2.108	2.115	2.108	2.115
Autres produits de l'activité d'assurance				
Total des produits de l'activité technique d'assurance	2.108	2.115	2.108	2.115
Charges des sinistres : montants payés bruts	-0.281	-0.296	-0.281	-0.296
Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs				
Variations des provisions techniques	-0.337	-0.255	-0.337	-0.255
Variations des provisions techniques : part des réassureurs				
Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations				
Frais de règlement des sinistres pour propre compte	-0.618	-0.551	-0.618	-0.551
Frais d'acquisition et de gestion	-1.922	-1.874	-1.922	-1.874
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion				
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	-1.922	-1.874	-1.922	-1.874
Autres charges techniques pour propre compte				
Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement)	-2.541	-2.424	-2.541	-2.424
Produits des placements	0.768	0.886		
Charges financières et frais de gestion des placements	-0.135	-0.096		
Résultat des placements	0.633	0.790		
Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations				
Autres produits financiers	0.000	0.000		
Autres charges financières	-0.182	-0.406		
Résultat opérationnel	0.019	0.075		
Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux				
Autres produits	0.000	0.000		
Autres charges	-0.003	-0.020		
Produits / charges extraordinaires				
Bénéfice / perte avant impôt	0.015	0.055		
Impôts directs	-0.011	-0.005		
Bénéfice / perte	0.004	0.049		



3.1

Résultats techniques

PRODUITS D'ASSURANCE

En 2025, les primes globales perçues par la SRPJ sont en légère augmentation. Toutefois, le poste des primes dans le compte de résultat enregistre une légère diminution de 6517 francs (-0,3 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison d'un arriéré de primes encaissé en 2024 en sus de la prime annuelle.

CHARGE D'ASSURANCE

Charge des sinistres

La diminution des frais externes de 14 707 francs (-5,0 %) s'explique principalement par une augmentation des dépens encaissés. En effet, plusieurs dossiers complexes ont connu un dénouement positif au cours de l'exercice 2025, de sorte que l'indemnité versée pour les frais de mandataire a permis de largement compenser la hausse des honoraires. Ainsi, la somme des prestations payées en 2025 demeure à un niveau ordinaire proche de la moyenne des cinq dernières années.

Provisions techniques

Les provisions techniques suffisantes sont en augmentation, principalement en raison de l'attribution aux provisions de sécurité et pour fluctuations. L'augmentation modérée des provisions pour ULAE, Unallocated Loss Adjustment Expenses, soit frais de règlement des sinistres non alloués, découle d'une adaptation des paramètres retenus dans le cadre de la méthode de New York.

Frais d'acquisition et de gestion

Les charges de personnel demeurent relativement stables, tandis que les frais d'administration et les autres charges sont en hausse (+10,4 %). Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des coûts actuariels ainsi que des charges liées aux activités de comptabilité et de finance.

3.2

Résultat financier

Les placements du portefeuille de la SRPJ sont organisés en trois mandats balancés confiés à trois banques distinctes de la place. À cela s'ajoute un quatrième volet qui correspond à un mandat de gestion de fonds immobiliers.

Les résultats détaillés sur les placements de l'exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

RÉSULTATS FINANCIERS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS EN CHF

	2025	2024
Produits financiers	767 872	886 233
Biens immobiliers	182 266	261 731
Titres à revenu fixe	79 608	229 926
Actions	505 258	391 519
Liquidités	740	3057
Charges financières & frais de gestion	-134 815	-95 953
Biens immobiliers	-12 451	-5730
Titres à revenu fixe	-93 654	-52 408
Actions	-23 058	-34 546
Liquidités	-5653	-3269
Résultat financier	633 057	790 281

L'exercice 2025 a suivi la même tendance que les exercices 2024 et 2023, clôturant avec un produit net de 633 057 francs. Cette performance a, entre autres, permis d'attribuer 181 923 francs à la provision pour fluctuation de valeur sur titres.





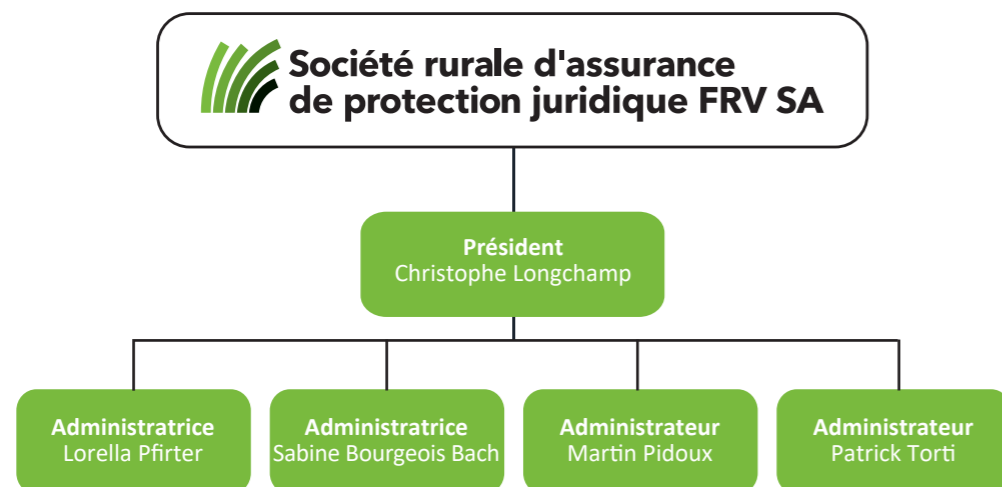
4. Gouvernance

4.1 Gouvernance d'entreprise

La SRPJ est gérée conformément aux exigences du CO et aux prescriptions de surveillance de la FINMA. La gouvernance repose sur un conseil d'administration responsable de l'orientation stratégique et du système de contrôle interne, ainsi qu'une direction chargée de la gestion opérationnelle et de la maîtrise des risques. L'entreprise dispose de fonctions clés indépendantes — gestion des

risques, conformité, actuariat et audit interne — garantissant une conduite saine, transparente et conforme au cadre réglementaire.

Le conseil d'administration est composé de cinq membres, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Ci-dessous l'organigramme du conseil d'administration de la SRPJ au 31 décembre 2025.



La seule mutation de l'année concerne la nomination de Monsieur Christophe Longchamp comme président à la place de Monsieur Claude Baehler.

Concernant la direction générale, Monsieur Michael Molnar est directeur de la SRPJ depuis le 2 août 2018.

4.2

Gestion des risques et système de contrôle interne (SCI)

Le conseil d'administration est responsable de déterminer la stratégie, les objectifs et la vérification en matière de risques. La mise en œuvre, quant à elle, a été déléguée à la direction, comme cela est prévu dans le cadre du règlement d'organisation.

La gestion des risques est définie comme les méthodes et processus servant à identifier et évaluer les risques auxquels la SRPJ est exposée ainsi qu'à définir des mesures destinées à les maîtriser. Elle inclut le système de contrôle interne (SCI), la conformité et tous les autres éléments liés aux risques. Et ceci dans le but d'optimiser les processus opérationnels, de garantir la fiabilité des informations financières, d'assurer la conformité réglementaire, de protéger les actifs et de renforcer la culture de contrôle.

La gestion des risques et le SCI sont définis et détaillés dans divers documents. La directive sur la gestion des risques définit les rôles et responsabilités de chacun en matière de risque. Elle est complétée par la Directive sur le système de contrôle interne, qui définit les principes, les responsabilités et les procédures nécessaires à la mise en place et au maintien d'un SCI efficace au sein de la SRPJ.

Du fait de son activité, la SRPJ est exposée à différents risques, tels que l'environnement politique, économique et social, mais aussi ceux liés à son fonctionnement et à son développement. Le risque

est défini comme la possibilité qu'un événement entraînant des conséquences négatives sur les objectifs et l'exécution des tâches de la SRPJ puisse se produire.

Pour y remédier, la gestion des risques s'appuie sur de bonnes pratiques de l'industrie de l'assurance. Ces risques sont gérés via le système de contrôle interne (SCI) qui dispose de son outil de gestion dédié et dans lequel tous les processus internes et externes de la SRPJ sont décrits, avec leurs risques inhérents et les moyens mis en place pour les mitiger. Ce logiciel permet une gestion dynamique et intégrée de la gestion des risques.

Le Own Risk Solvency Assessment (ORSA), le Swiss Solvency Test (SST) et le Business Continuity Management (BCM), auxquels la SRPJ est astreinte, sont des outils spécifiques permettant également de gérer le risque et sont donc des composantes du système de gestion des risques.

À noter que l'approche d'ensemble de la gestion des risques est pragmatique et adaptée à la taille, à la complexité ainsi qu'au profil de risque de la SRPJ.

Aucun changement n'a eu lieu dans la gestion des risques pendant la période sous revue.



4.3

Fonctions de contrôle et lignes de défense

Chaque acteur de l'organisation joue un rôle clé dans l'efficacité du système de contrôle interne. La répartition claire des responsabilités garantit que le SCI est intégré dans tous les niveaux de l'organisation et que les objectifs fixés sont atteints de manière coordonnée.

La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne s'organise autour du principe des trois lignes de défense :

1. La première ligne de défense est constituée par les unités opérationnelles et la direction (collaborateurs métiers, actuariat et direction). La **direction** est responsable de garantir la conception et l'entretien d'un système de contrôle interne systématique, complet, documenté et efficace. Toutes les **collaboratrices** et tous les **collaborateurs**, quel que soit leur niveau hiérarchique, sont responsables de la mise en œuvre des contrôles internes dans le cadre de leurs activités quotidiennes et de la mise en place de processus. L'**actuaire interne** doit calculer et définir au moyen de bases de calcul actuarielles adéquates les engagements à la valeur proche du marché, les risques d'assurance dans le cadre du SST et les provisions techniques. Il doit également vérifier si le débit de la fortune liée est conforme aux prescriptions du droit de la surveillance.
2. La deuxième ligne de défense est composée des fonctions de gestion des risques et de conformité en charge du contrôle indépendant des risques, du BCM ainsi que d'un conseiller à la protection des données ; le **responsable de la gestion des risques** s'assure que le SCI soit à jour en permanence, conjointement avec la direction. Il effectue annuellement la revue des proces-

sus, des risques avec leurs évaluations et des contrôles. Il est responsable du logiciel dédié au SCI. De plus, il participe à sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques et à promouvoir une culture proactive de maîtrise des risques. Le conseil d'administration a confié cette fonction à une responsable de la gestion des risques externe. Le **responsable conformité** veille au respect des réglementations, des lois et des normes internes et externes applicables à l'organisation. Le **délégué à la protection des données** est en charge de la protection des données. Le conseil d'administration a confié cette fonction à un délégué à la protection des données externe. La **fonction de BCM** s'assure de la continuité des opérations critiques de l'entreprise. Le conseil d'administration a confié cette fonction à la direction.

3. La troisième ligne de défense est composée des sociétés de contrôle indépendantes tenues de vérifier et d'évaluer la gestion des risques dans son ensemble. L'**auditeur interne** est chargé d'évaluer l'efficacité du SCI et de proposer des améliorations pour en renforcer la robustesse. Le conseil d'administration a confié cette fonction à Fiprom SA. L'**auditeur externe** intervient pour évaluer de manière indépendante l'efficacité et la fiabilité du SCI, en particulier sur les aspects financiers.

Les fonctions de contrôles disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

De manière générale, aucune modification majeure n'est à signaler pour l'année 2025, outre la nomination d'un nouveau responsable de la gestion des risques externe.



5. Profil de risque

L'identification et l'évaluation des risques sont effectuées annuellement au sein de l'entité. Les risques principaux sont répertoriés ci-après. Aucun changement du profil de risque n'est survenu au cours de la période sous observation. D'après les résultats du SST 2026, la SRPJ fait face à deux risques principaux : les risques de marché et les risques d'assurance.

5.1

Catégories de risques

Les risques auxquels la SRPJ est soumise sont divisés en quatre catégories : les risques stratégiques, les risques opérationnels (y compris les risques informatiques et environnementaux), le risque de conformité (y compris les risques de reporting) et les risques financiers (y compris les risques de liquidités, d'assurance, de crédit, de marché et de concentration).

Risques stratégiques : Les risques stratégiques portent sur les objectifs de long terme et la mission de l'organisation. Ils impactent directement la capacité de l'entreprise à réaliser sa vision et à maintenir son positionnement sur le marché. Ces risques pourraient donc avoir un impact sur la survie de l'entreprise. Ils sont gérés par le conseil d'administration.

Risques opérationnels : Les risques opérationnels concernent les risques qui entravent le bon fonctionnement des activités de la SRPJ, notamment en cas d'absence subite d'un collaborateur, un crash informatique, un incendie, etc. Ils sont liés à l'efficacité des ressources et des processus quotidiens. Tous les risques opérationnels sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures

nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Certains d'entre eux font en outre l'objet d'un chapitre du Business Continuity Management.

Risques environnementaux : Les risques environnementaux correspondent aux risques que des facteurs liés à l'environnement ou au changement climatique entraînent des pertes financières, une augmentation des sinistres, une détérioration du portefeuille d'actifs, ou une atteinte à la réputation de l'entreprise.

Tous les risques environnementaux sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.

Risque de conformité : Le risque de conformité inclut les risques que l'entreprise ne respecte pas les lois, réglementations, normes professionnelles, directives de la FINMA, ainsi que les politiques internes qui lui sont applicables. Tous les risques de conformité sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.



Risques de reporting : Les risques de reporting désignent la possibilité que les informations publiées dans le cadre des exigences réglementaires soient inexactes, incomplètes, tardives ou non conformes aux prescriptions applicables. Tous les risques de reporting sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.

Risques financiers : Les risques financiers correspondent aux risques de pertes résultant de l'évolution défavorable des marchés financiers, de la structure du bilan, ou de la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements économiques.

Il regroupe plusieurs sous-catégories de risques, dont : le risque de marché, le risque de liquidités, le risque de crédit, le risque de concentration et le risque d'assurance.

Risque de marché : Le risque de marché correspond au risque de pertes financières résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché qui influencent la valeur des actifs, des passifs ou des flux financiers de l'entreprise. Ils sont indissociables de l'activité de gestion d'actifs d'une société d'assurance. La direction de la SRPJ s'efforce de réduire les risques tout en assurant des rendements décents. Afin d'atteindre cet objectif, l'allocation stratégique des placements est revue chaque année par la direction et la commission de placements. La SRPJ investit majoritairement de manière passive dans des fonds visant à répliquer des indices boursiers afin d'assurer une diversification géographique et sectorielle adéquate.

Durant l'année, ce risque est continuellement surveillé au travers de l'observation de la volatilité sur les marchés, le but étant que la SRPJ puisse prendre des mesures pour limiter les effets d'une crise financière.

De plus, le risque de marché est estimé chaque année dans le cadre du SST. Ce risque est également étudié dans le cadre de l'ORSA, afin de servir au conseil d'administration dans l'élaboration de sa stratégie à moyen terme. L'impact quantitatif du risque de marché est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant du défaut, de la détérioration de la qualité, ou du non-respect des engagements par une contrepartie. Dans un contexte économique toujours plus volatile, le secteur financier de la SRPJ surveille et contrôle très étroitement les expositions aux contreparties. De plus, ce risque est décrit et analysé dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de liquidités : Le risque de liquidité correspond au risque que l'entreprise ne dispose pas, au moment voulu, de suffisamment de liquidités ou d'actifs facilement réalisables pour faire face à ses obligations financières, sans subir de pertes significatives. Afin d'anticiper les besoins, la SRPJ dispose d'un système de gestion précis de la trésorerie et des engagements futurs. De plus, ce risque est décrit et analysé dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Une politique porte également sur la gestion des liquidités.

Risque de concentration : Le risque de concentration correspond au risque que l'entreprise soit excessivement exposée à un nombre limité de contreparties, d'actifs, de secteurs, de régions ou de types de risques, de sorte qu'un événement défavorable touchant l'une de ces expositions puisse entraîner des pertes significatives. Ce qui est le cas pour la SRPJ, car elle a pour vocation et pour mission la pratique de l'assurance au service d'un seul secteur socioprofessionnel (l'agriculture). C'est la raison pour laquelle la SRPJ a mis en place un suivi particulièrement pointu de ses affaires. Par exemple, dans le cadre du SST, la SRPJ agrège un scénario propre à l'entreprise représentant ce risque.

Risque d'assurance : Le risque d'assurance correspond au risque que les prestations d'assurance, les sinistres, les engagements techniques ou les flux futurs liés aux contrats d'assurance évoluent de manière défavorable par rapport aux attentes. Il reflète l'incertitude liée à la fréquence, au montant et au moment de survenance des sinistres, ainsi qu'au comportement des assurés. Ils sont inhérents aux couvertures garanties des assurés.

L'objectif est de bien connaître ces risques d'assurance et de contrôler les mesures principales afin de réduire les risques. Pour ce faire, une attention particulière est portée à la tarification afin que celle-ci soit au plus proche de la réalité constatée. La SRPJ continue d'appliquer sa politique première, celle de proposer les meilleures prestations possibles aux primes les plus basses possibles. Aussi, un suivi méticuleux des sinistres est mis en place dans le but de traiter et d'estimer au mieux les diverses prestations. De plus, des analyses détaillées d'événements de type catastrophe sont également simulées sur le portefeuille. Enfin, ce risque est décrit et analysé dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.

De plus, le risque d'assurance est estimé chaque année dans le cadre du SST et de l'ORSA. Il fait l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction de la SRPJ. L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Autres risques importants : Les autres risques importants auxquels la SRPJ doit faire face, comme la gestion des délais dans le cadre d'actions juridiques, sont réglés par le SCI et font l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction. De plus, des séances mensuelles de présentation des indicateurs statistiques importants permettent à la direction un suivi régulier des affaires et des risques y relatifs, qui peuvent, le cas échéant, amener à des adaptations ou des corrections afin de les réduire.

Risque découlant des principales positions hors bilan et du transfert de risques vers des sociétés ad hoc : La SRPJ n'utilise pas d'instruments de transfert du risque.

5.2

Description des mesures d'évaluation

L'identification des risques vise à recenser les menaces internes et externes susceptibles d'affecter l'entreprise, tandis que leur évaluation permet de les classer et de les cartographier en fonction de leur importance. Ces méthodologies sont formalisées dans une directive.

Concrètement, l'identification des risques est réalisée au travers d'une revue annuelle de l'ensemble des processus de l'entreprise, complétée par une veille continue des changements susceptibles d'influencer le profil de risques faite par le responsable de la gestion des risques, conjointement avec la direction. S'agissant de l'évaluation, la probabilité d'occurrence et l'impact de chaque risque sont analysés chaque année d'abord de manière inhérente, puis résiduelle (après contrôle). L'objectif est de réduire le niveau de risque résiduel à un niveau acceptable.

6. Évaluation

À des fins de solvabilité, la SRPJ se doit d'évaluer son bilan audité à la valeur estimative la meilleure possible générant quelques modifications. Le tableau suivant présente le bilan avec une évaluation conforme au marché et selon le modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié » prescrit par la FINMA.

BILAN CONFORME AU MARCHÉ (selon circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1) EN MILLIONS DE CHF		2025	2024	Adap- tations 2024
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements	10.907	10.316	
	Placements collectifs de capitaux	10.907	10.316	
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements	10.907	10.316		
Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	0.240	0.224	
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles			
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	0.168	0.185	
	Autres créances	0.048	0.049	
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.064	0.053		
Total des autres actifs	0.520	0.510		
Total de la valeur des actifs conforme au marché	11.427	10.826		

BILAN CONFORME AU MARCHÉ (selon circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1) EN MILLIONS DE CHF		2025	2024	Adap- tations 2024
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris assurance-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	2.575	2.517	
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	2.575	2.517	
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Valeur des autres engagements conforme au marché	Montant minimum	0.272	0.262	
	Provisions non techniques	0.000	0.000	
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.000	0.000	
	Autres passifs	0.006	0.007	
	Comptes de régularisation	0.456	0.376	
	Dettes subordonnées			
	Total de la valeur des engagements conforme au marché.	3.310	3.162	
Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	8.117	7.664		



Le bilan proche du marché est évalué selon les principes suivants :

Pour les actifs :

- les différents fonds de placements sont évalués à la valeur de marché selon leur cotation ;
- les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale ;
- une probabilité de réalisation est considérée sur la correction de valeur pour pertes sur débiteur ;
- les autres actifs correspondent à leur valeur statutaire.

Pour les passifs :

- les engagements d'assurance sont considérés avec un effet d'escompte relatif aux flux de paiements futurs et la provision pour sécurité et pour fluctuation, par sa nature, disparaît ;
- les provisions non techniques disparaissent également en raison de leur nature ;
- les autres passifs correspondent à leur valeur statutaire ;
- le montant minimum est agrégé aux engagements ;
- les capitaux propres, ne présentant aucun risque, disparaissent.

La progression du capital porteur de risque de 455 005 francs (+5,9 %) résulte de l'augmentation de la valeur proche du marché des actifs de 601 292 francs (+5,6 %), expliquée par celle des placements de capitaux de 591 289 francs (+5,7 %) grâce aux résultats favorables obtenus sur les marchés financiers pendant l'exercice 2025.

Parallèlement, l'impact positif de la progression des actifs est partiellement compensé par l'augmentation de 159 696 francs de la valeur estimative la meilleure possible des engagements. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des provisions techniques suffisantes (hors provisions de fluctuation) de 57 042 francs.

Les différences suivantes sont à relever entre le bilan audité et le bilan proche du marché :

Augmentation de 26 526 francs des actifs :

- probabilité de réalisation considérée sur la correction de valeur pour perte sur débiteur.

Diminution de 8 090 750 francs des passifs :

- différence d'évaluation des provisions techniques pour 2 518 666 francs, cette différence s'expliquant principalement par le modèle standard SST de la FINMA et par la disparition des provisions de fluctuation des risques ;
- l'absence des provisions non techniques dans le bilan proche du marché pour 1 655 467 francs, la valeur proche du marché étant égale à zéro ;
- la prise en compte du montant minimum dans le bilan proche du marché pour 272 099 francs ;
- l'absence des capitaux propres dans le bilan proche du marché pour 4 188 715 francs, la valeur proche du marché étant égale à zéro.



7. Gestion du capital

La SRPJ dispose de fonds propres s'élevant à 4 188 715 francs. Ce montant est suffisamment élevé compte tenu de la taille et du volume d'activités de la SRPJ. Dans la mesure du possible, la SRPJ s'efforce de réduire ses primes en cas de fonds disponibles. Le cas échéant, les bénéfices sont conservés dans le but d'assurer la solvabilité ainsi que le développement des activités de l'assurance.

La SRPJ est exposée à différents risques liés à son activité d'assureur et économique, nécessitant une sécurité financière. En tant que société privée, la SRPJ doit s'autofinancer, n'ayant accès aux marchés de capitaux et devant planifier le financement de ses activités futures.

FONDS PROPRES EN CHF

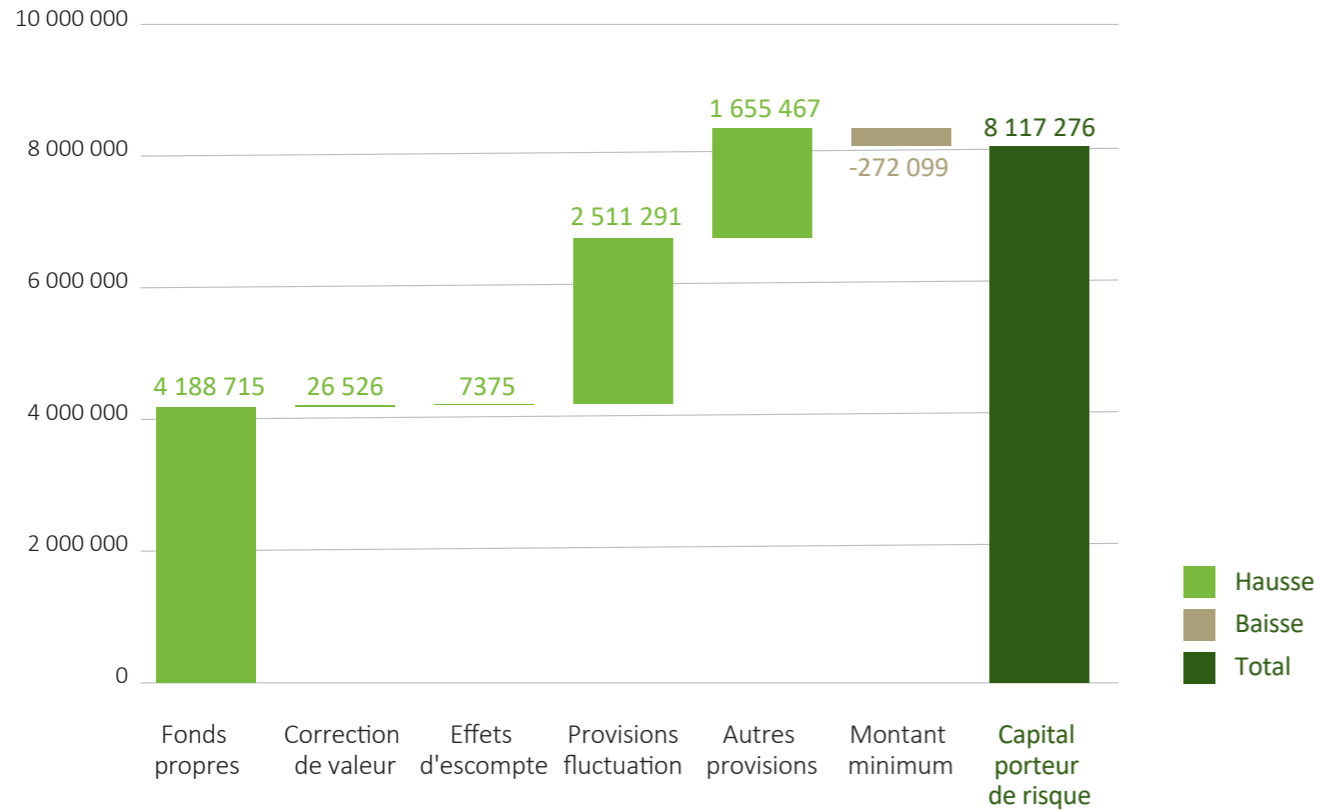
	2025	2024
Capital-actions	4 000 000	4 000 000
Réserves légales issues du bénéfice	130 409	120 529
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées	58 306	64 088
dont report de bénéfice / perte	54 208	14 689
dont bénéfice / perte	4098	49 400
Total des fonds propres	4 188 715	4 184 617

Aucun changement notable n'est survenu pendant la période sous revue. L'évolution des fonds propres de la SRPJ provient du résultat positif de l'exercice 2025 de 4098 francs.



Le graphe ci-dessous présente le passage des fonds propres selon le bilan audité au 31 décembre 2025 au capital porteur de risque disponible afin de supporter les différents risques encourus :

TRANSITION DES FONDS PROPRES AU CAPITAL PORTEUR DE RISQUE EN CHF



8. Solvabilité

Le calcul de la solvabilité se base sur le test suisse de solvabilité (SST) selon les modèles standards de la FINMA. Ce test saisit la situation économique de l'entreprise d'assurance à l'aune des risques pris. Le but de cet instrument est de s'assurer que l'entreprise d'assurance puisse fournir durablement les prestations octroyées et ainsi garantir une protection collective à l'ensemble de ses assurés.

L'objectif du SST est de déterminer, dans un premier temps, le capital disponible (capital porteur de risque). Pour cela, une valeur proche du marché est attribuée à chaque position de l'actif et du

passif du bilan (voir chapitre 6). Dans un deuxième temps, le SST vise à déterminer si ce capital suffit à honorer les engagements en matière de prestations même dans des conditions défavorables et ainsi assumer les risques encourus sur l'horizon d'une année.

Le capital porteur de risque (capital disponible) est défini comme la différence entre la valeur de marché des actifs et la meilleure estimation (*best estimate*) des passifs agrégée au montant minimum. Le capital cible (capital nécessaire) est déterminé comme l'agrégation des différents risques liés à l'assurance en question.

Graphiquement, on a :



Le montant minimum est défini comme le coût du capital nécessaire pour couvrir les risques futurs pendant la durée de liquidation de tous les engagements d'assurance.

Finalement, le quotient SST correspond au ratio entre le capital porteur de risque et le capital cible. La solvabilité est suffisante lorsque le capital porteur de risque est au moins équivalent au capital cible.



SITUATION DE LA SOLVABILITÉ SELON MODÈLE QUANTITATIF « SOLVABILITÉ INDIVIDUELLE »

(Circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1)

CALCUL DU CAPITAL PORTEUR - CPR EN MILLIONS DE CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)	Adaptations 2024
Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	8.119	7.664	
Déductions			
Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
Capital de base	8.119	7.664	
Capital complémentaire			
CPR	8.119	7.664	

CALCUL DU CAPITAL CIBLE - EN MILLIONS DE CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)	Adaptations 2024
Risque technique	1.331	1.352	
Risque de marché	1.324	1.288	
Risque de crédit	0.146	0.142	
Effet de diversification	-0.724	-0.717	
Autres effets sur le capital cible	0.054	-0.179	
Capital cible	2.131	1.885	

QUOTIENT SST

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)	Adaptations 2024
CPR / Capital cible	379,9 %	406,6 %	

Le quotient SST 2026 est en baisse, malgré une amélioration du montant de sur-couverture. Le capital porteur de risque ainsi que le capital cible progressent tous deux, mais dans des proportions ne permettant pas de maintenir un ratio stable.

Les informations sur la solvabilité correspondent à celles que la SRPJ a déclarées à la FINMA, et les valeurs sur lesquelles elles sont fondées ont été soumises à l'auditeur externe Ferax Treuhand AG.

Capital cible

L'augmentation du capital cible de 246 253 francs (+13,1 %) s'explique principalement par la détérioration du résultat d'assurance attendu. En effet, un contrat important ayant été résilié au 31 décembre 2025, la stratégie de la direction prévoit le maintien de certaines charges afin de développer des opportunités commerciales. Cette baisse d'activité réduit la charge des nouveaux sinistres attendus et par conséquent, les risques d'assurance.

L'évolution du capital cible est soutenue par la détérioration des risques de marché et de crédit, influencés par l'augmentation de la fortune investie.

Les tableaux suivants présentent individuellement les deux principaux contributeurs au capital cible, à savoir les risques d'assurance et les risques de marché :

RISQUES D'ASSURANCE EN CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)
Risque des sinistres attendus	687 664	753 475
Risque de provisionnement	882 982	838 698
Somme simple des risques	1 570 646	1 592 173
Effet de diversification	-239 759	-239 919
Risques d'assurance	1 330 887	1 352 254

RISQUES DE MARCHÉ EN CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)
Taux d'intérêts	323 050	333 946
Spreads	213 330	216 443
Taux de change	196 709	178 854
Actions	1 030 790	997 473
Immobilier	222 854	212 663
Somme simple des composantes	1 986 733	1 939 378
Effet de diversification	-662 970	-651 854
Risques de marché	1 323 763	1 287 524



9. Annexes

9.1

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, Lausanne

Zurich, 16 avril 2026

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (la société), comprenant le bilan au 31. décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG


Antonio Marin
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Ennio Bertola
Expert réviseur agréé

Annexes:

- ▶ Bilan au 31 décembre 2025
- ▶ Compte de profits et pertes 2025
- ▶ Le tableau des flux de trésorerie 2025
- ▶ Annexe 2025
- ▶ Proposition du conseil d'administration



9.2

États financiers

BILAN

ACTIFS EN CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Placements	1	10 906 873.10	10 315 583.60
Autres placements		10 906 873.10	10 315 583.60
Liquidités		239 839.28	223 520.17
Créances nées d'opérations d'assurance	2	141 467.90	157 498.70
Autres créances		48 365.15	48 502.72
Comptes de régularisation		63 734.16	53 355.35
Total des actifs		11 400 279.59	10 798 460.54

PASSIFS EN CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Provisions techniques	3	5 093 877.00	4 756 835.00
Provisions non techniques	4	1 655 467.09	1 473 544.09
Dettes nées d'opérations d'assurance	5	-	-
Autres passifs		6016.35	7036.75
Comptes de régularisation	6	456 203.78	376 427.32
Total des provisions et des dettes externes		7 211 564.22	6 613 843.16
Capital-actions		4 000 000.00	4 000 000.00
Réserves légales issues du bénéfice		130 408.89	120 528.91
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		58 306.48	64 088.47
Report de bénéfice / perte		54 208.49	14 688.55
Bénéfice / perte		4097.99	49 399.92
Total des fonds propres	7	4 188 715.37	4 184 617.38
Total des passifs		11 400 279.59	10 798 460.54

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Annexe	2025	2024
Primes brutes		2 108 353.70	2 114 871.10
Primes pour propre compte		2 108 353.70	2 114 871.10
Autres produits de l'activité d'assurance		-	-
Total des produits de l'activité technique d'assurance		2 108 353.70	2 114 871.10
Charges des sinistres	8	-281 431.20	-296 137.70
Variation des provisions techniques	9	-337 042.00	-254 526.00
Charges des sinistres pour compte propre		-618 473.20	-550 663.70
Frais d'acquisition et de gestion	10	-1 922 415.98	-1 873 648.96
Total des charges de l'activité technique		-2 540 889.18	-2 424 312.66
Produits des placements	11	767 871.79	886 233.29
Charges financières et frais de gestion des placements	12	-134 815.17	-95 952.54
Résultat des placements	13	633 056.62	790 280.75
Variation provision fluctuation des titres		-181 923.00	-406 188.82
Résultat des placements après variation de la provision		451 133.62	384 091.93
Résultat opérationnel		18 598.14	74 650.37
Autres charges	14	-3242.80	-20 009.20
Résultat avant impôts		15 355.34	54 641.17
Impôts directs		-11 257.35	-5 241.25
Bénéfice / perte		4097.99	49 399.92



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2025	2024
Bénéfice / perte	4097.99	49 399.92
Amortissements / corrections de valeurs sur		
Placements		
Bénéfices et pertes réalisés sur les biens immobiliers	35.70	-
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	-20 895.25	-2263.70
Bénéfices et pertes réalisés sur les actions	11 010.10	30 440.65
Plus-values non réalisées et amortissements / corrections de valeurs sur les biens immobiliers	-132 238.25	-218 968.95
Plus-values non réalisées et amortissements / corrections de valeurs sur les titres à revenu fixe	28 598.19	-149 751.63
Plus-values non réalisées et amortissements / corrections de valeurs sur les actions	-423 966.14	-278 386.72
Augmentation / diminution des		
Provisions techniques	337 042.00	254 526.00
Provisions non techniques	181 923.00	406 188.82
Augmentation / diminution des actifs et des passifs		
Placements		
Augmentation / diminution de biens immobiliers	-29 309.15	-32 346.75
Augmentation / diminution de titres à revenu fixe	-145 179.34	-126 572.77
Augmentation / diminution d'actions	120 654.64	9540.62
Créances nées d'opérations d'assurance	16 030.80	-2019.30
Autres créances	137.57	1388.09
Comptes de régularisation actifs	-10 378.81	7197.90
Dettes nées d'opérations d'assurance	-	-100 000.00
Autres passifs	-1 020.40	7036.75
Comptes de régularisation passifs	79 776.46	-29 348.33
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	16 319.11	-173 939.40
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-	-
Variation de la trésorerie	16 319.11	-173 939.40
État		
Liquidité au 1 ^{er} janvier	223 520.17	397 459.57
Liquidité au 31 décembre	239 839.28	223 520.17
Variation de la trésorerie	16 319.11	-173 939.40

ANNEXE

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES UTILISÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Principes appliqués pour les comptes annuels

Les états financiers ont été préparés conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-962 CO). En plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la supervision des compagnies d'assurance privées ont été appliquées (art. 5-6a OS-FINMA).

Principes généraux

Les comptes annuels sont fondés sur les estimations et jugements du conseil d'administration qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la clôture du bilan, ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période considérée. Le conseil d'administration fixe les principes d'évaluation en fonction des nécessités économiques, en observant le principe de prudence. Il fixe en particulier les règles d'amortissement, de correction de valeur et de constitution ou de dissolution des provisions.

Conversion des devises

Les états financiers sont établis en francs suisses (CHF). Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours du jour de l'opération. Les rubriques des placements en devises étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture, aux taux indiqués ci-contre :

	2025	2024
EUR	0.930458	0.938422
USD	0.792250	0.906250
GBP	1.065615	1.134988
JPY	0.005054	0.005766
AUD	0.529000	0.561105
CAD	0.577968	0.630128

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Placements

Les actions, les obligations et les placements collectifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Afin de tenir compte des risques inhérents aux marchés financiers, la société constitue et alimente une provision pour fluctuation de valeur des placements, en conformité à la réglementation applicable.

Provisions techniques

Les provisions techniques représentent les engagements envers les assurés. Elles sont déterminées individuellement sur la base de chaque contrat. Le calcul est effectué selon les principes du plan d'exploitation agréé par la FINMA.



INFORMATIONS, STRUCTURE DÉTAILLÉE ET COMMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS POSTES DU BILAN

1. PLACEMENTS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Autres placements (placements collectifs)		
Fonds Actions	3 741 383.00	3 449 081.60
Fonds Obligations	5 271 758.20	5 134 281.80
Fonds Immobiliers	1 893 731.90	1 732 220.20
Total	10 906 873.10	10 315 583.60

2. CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Parties prêtantes directes et indirectes	0.00	0.00
Tiers	229 889.10	247 677.10
Correction de valeur sur créances envers des tiers	-88 421.20	-90 178.40
Total	141 467.90	157 498.70

3. PROVISIONS TECHNIQUES

	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
EN CHF						
Provisions pour sinistres en cours	2 582 586.00	2 525 544.00	-	-	2 582 586.00	2 525 544.00
Autres provisions techniques	2 511 291.00	2 231 291.00	-	-	2 511 291.00	2 231 291.00
Total	5 093 877.00	4 756 835.00	-	-	5 093 877.00	4 756 835.00

4. PROVISIONS NON TECHNIQUES

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour fluctuation de valeur titres	1 655 467.09	1 473 544.09
Total	1 655 467.09	1 473 544.09

5. DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Parties prêtantes directes et indirectes	0.00	0.00
Tiers	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

6. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Parties prêtantes directes et indirectes	58 654.05	63 123.75
Autres parties liées	135 449.95	108 517.75
Autres organes (révision)	40 000.00	52 969.00
Tiers	222 099.78	151 816.82
Total	456 203.78	376 427.32



7. ÉTAT DES FONDS PROPRES

EN CHF	Capital social	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Bénéfice au bilan	Propres parts du capital	Total des fonds propres
État au 31.12.2023	4 000 000.00	0.00	120 363.41	14 854.05	0.00	4 135 217.46
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-		165.50	-165.50		-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-		-	-		-
Achat / vente de propres parts du capital	-		-	-		-
Bénéfice / perte	-		-	49 399.92		49 399.92
Versement des dividendes	-		-	-		-
État au 31.12.2024	4 000 000.00	0.00	120 528.91	64 088.47	0.00	4 184 617.38
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-		9879.98	-9879.98		-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-		-	-		-
Achat / vente de propres parts du capital	-		-	-		-
Bénéfice / perte	-		-	4097.99		4097.99
Versement des dividendes	-		-	-		-
État au 31.12.2025	4 000 000.00	0.00	130 408.89	58 306.48	0.00	4 188 715.37

INFORMATIONS, STRUCTURE DÉTAILLÉE ET COMMENTAIRES
CONCERNANT CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

8. CHARGES DES SINISTRES

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Charges des sinistres : montants payés brut	-411 760.20	-368 290.00
Dépens	71 300.80	13 694.25
Part des tiers	59 028.20	58 458.05
Total	-281 431.20	-296 137.70

9. VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

EN CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Variation des provisions pour sinistres en cours	57 042.00	-460 465.00	-	-	57 042.00	-460 465.00
Variation des autres provisions techniques	280 000.00	714 991.00	-	-	280 000.00	714 991.00
Total	337 042.00	254 526.00	0.00	0.00	337 042.00	254 526.00

10. FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

EN CHF	2025	2024
Charges de personnel	1 366 069.96	1 369 578.19
Frais d'administration	442 748.32	362 545.67
Autres charges	113 597.70	141 525.10
Total	1 922 415.98	1 873 648.96

HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION
(INCLUS DANS FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION)

EN CHF	2025	2024
Prestations en matière de révision	63 985.15	79 994.00
Autres prestations de services	-	-
Total	63 985.15	79 994.00



11. PRODUITS DES PLACEMENTS

EN CHF	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Biens immobiliers	43 871.42	42 761.88	138 359.35	218 968.95	35.70	-	182 266.47	261 730.83
Titres à revenu fixe	57 119.25	54 192.15	21 959.60	172 517.15	529.10	3216.80	79 607.95	229 926.10
Actions	66 908.26	68 811.90	427 339.22	290 013.82	11 010.10	32 693.55	505 257.58	391 519.27
Liquidités	623.96	2460.47	-	-	115.83	596.62	739.79	3057.09
Total	168 522.89	168 226.40	587 658.17	681 499.92	11 690.73	36 506.97	767 871.79	886 233.29

* Ces produits incluent les rendements directs sur les fonds de placements et les intérêts sur la trésorerie.

12. CHARGES FINANCIÈRES ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

EN CHF	Charges en cours*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Biens immobiliers	6329.44	5730.05	6121.10	-	-	-	12 450.54	5730.05
Titres à revenu fixe	21 671.42	24 161.87	50 557.79	22 765.52	21 424.35	5480.50	93 653.56	52 407.89
Actions	19 684.50	20 665.88	3373.08	11 627.10	-	2252.90	23 057.58	34 545.88
Liquidités	3042.09	2773.36	-	-	2611.40	495.36	5653.49	3268.72
Total	50 727.45	53 331.16	60 051.97	34 392.62	24 035.75	8228.76	134 815.17	95 952.54

* Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune ainsi les impôts source étrangers et les courtages.

13. RÉSULTATS DES PLACEMENTS

EN CHF	Résultats des placements		Résultats non réalisés		Résultats réalisés		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Biens immobiliers	37 541.98	37 031.83	132 238.25	218 968.95	35.70	-	169 815.93	256 000.78
Titres à revenu fixe	35 447.83	30 030.28	-28 598.19	149 751.63	-20 895.25	-2263.70	-14 045.61	177 518.21
Actions	47 223.76	48 146.02	423 966.14	278 386.72	11 010.10	30 440.65	482 200.00	356 973.39
Liquidités	-2418.13	-312.89	-	-	-2495.57	101.26	-4913.70	-211.63
Total	117 795.44	114 895.24	527 606.20	647 107.30	-12 345.02	28 278.21	633 056.62	790 280.75

14. AUTRES CHARGES

En CHF	2025	2024
Dépenses cas responsabilité	-	-
Dissolution provision responsabilité	-	-
Correction valeur pour risques sur débiteurs	3242.80	20 009.20
Total	3242.80	20 009.20

15. RÉSULTATS

En CHF	2025	2024
Total des produits de l'activité technique d'assurance	2 108 353.70	2 114 871.10
Charges des sinistres pour compte propre	-281 431.20	-296 137.70
Variation des provisions techniques	-337 042.00	-254 526.00
Charges de personnel	-1 366 069.96	-1 369 578.19
Frais d'administration et autres charges	-556 346.02	-504 070.77
EBITDA	-432 535.48	-309 441.56
Résultats des placements	633 056.62	790 280.75
Variation provisions fluctuation titres	-181 923.00	-406 188.82
Autres charges	-3 242.80	-20 009.20
Résultat avant impôts	15 355.34	54 641.17
Impôts	-11 257.35	-5241.25
Résultat net	4097.99	49 399.92



AUTRES DONNÉES RELATIVES À L'ANNEXE

16. DISSOLUTION NETTE DES RÉSERVES LATENTES TEL QUE PRÉVU PAR LE DROIT DES SOCIÉTÉS ANONYMES

EN CHF	2025	2024
Dissolution nette des réserves latentes	-	-
Total	-	-

17. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

EN CHF	2025	2024
Fondation rurale de prévoyance	-	-
Total	-	-

18. EMPLOIS À PLEIN TEMPS

EN CHF	2025	2024
Emplois à plein temps en moyenne annuelle	9.2	8.4

19. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui auraient conduit à un ajustement des états financiers ou devraient être divulgués.

PROPOSITION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE AU BILAN SELON ART. 84 OS-FINMA

EN CHF	31.12.2025
Report de bénéfice / perte	54 208.49
Bénéfice / perte de l'exercice	4097.99
Bénéfice / perte porté au bilan	58 306.48

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN CHF	31.12.2025
Bénéfice porté au bilan	58 306.48
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-819.60
Versement de dividendes	-
Report à nouveau	57 486.88



 **Société rurale d'assurance
de protection juridique FRV SA**

Avenue des Jordils 1
1001 Lausanne
www.prometerre.ch